



MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-MATHA

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE

Ordinaire

Spéciale

du 8 juillet 2019

À laquelle sont présents: Messieurs Sylvain Roberge, Luc Lefebvre, Pierre-Michel Gadoury et madame Annie Bélanger
Était absent:

Sous la présidence d'honneur du Maire, Monsieur Martin Rondeau
Le Directeur général : Monsieur Philippe Morin

2019-226

ASSEMBLÉE DU CONSEIL- AOÛT 2019 (C-0382)

CONSIDÉRANT QUE l'Hôtel de ville est présentement occupé par le conseil d'administration du CRAPO :

CONSIDÉRANT QUE quelques ajustements sont prévus aux locaux afin de planifier l'avenir du CRAPO;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE

ET RÉSOLU :

DE TENIR l'assemblée ordinaire du conseil du lundi 5 août 2019 au Centre culturel à 19 h 30;

DE DIFFUSER cette information afin que la population qui désire assister à cette assemblée du lundi 5 août 2019 se présente au Centre culturel pour 19 h 30;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Philippe Morin d.g.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 9 JUILLET 2019

Secrétaire Trésorier